

LE
SPORT UNIVERSEL
ILLUSTRÉ



NIMBUS

POULAIN AIFZAN, NÉ EN 1910 PAR ELF ET NEPHTE, APPARTENANT A M. A. AUMONT

CHRONIQUE

CHANTILLY et le Tremblay sont les seuls hippodromes à solliciter une clientèle quelque peu rétive pour l'instant. Ce début de septembre, humide, brumeux et froid, n'a rien d'engageant, et le sport est presque aussi terne. On peut donc sans rien perdre savourer d'autres plaisirs, si tant est que patauger dans les guérets à la recherche d'un gibier transi constitue un amusement de roi. Cette année, il faut savoir se contenter de peu.

Naturellement c'est aux deux ans que l'on fait appel pour alimenter les programmes et l'on abuse d'eux. Trois épreuves de 1.000 à 1.400 mètres tous les jours, c'est beaucoup. Sans se soucier de la fatigue qui en résulte pour les jeunes chevaux tentés par tant d'occasions, le public, qui se place à un point de vue plus terre à terre, n'apprécie guère ces déboulés dont il constate simplement le résultat sans avoir vu disputer la course; il trouve évidemment plus simple d'effectuer ses paris par le canal d'un commissionnaire et éprouve, en ouvrant *Paris-Sport* à l'issue de la réunion, la même émotion qu'à voir afficher le numéro du gagnant au-dessus de la tribune du juge à Chantilly.

Sur nos hippodromes qu'on s'efforce de tracer sur le terrain le plus plan qui soit possible, les courses en ligne droite ne présentent pas le moindre intérêt pour le spectateur. Aucun point de repère ne permet de suivre la marche du peloton, la position respective des adversaires. Même les sportsmen courageux qui escaladent après chaque entr'acte les derniers étages des tribunes n'arrivent à se procurer que l'illusion de voir. Il est facile de le comprendre. Tout le monde sait que les spectateurs sont incapables de juger une arrivée lorsqu'ils ne se trouvent pas à la place du juge; il est en effet impossible de situer sur la piste des chevaux qui ne sont pas côte à côte : on croit voir un animal devant un autre alors qu'il est derrière. Cette illusion d'optique dont nous nous sommes tous rendu compte, nous en sommes le jouet pendant toute la durée du parcours dans les courses en ligne droite. On ne peut s'en faire une idée à peu près exacte que lorsque le terrain présente des ondulations marquées, ce qui est le cas de Newmarket, où l'on peut évaluer la position respective des concurrents grâce aux lignes de faite sur lesquelles ils se présentent successivement.

Ici, les organisateurs se croiraient déshonorés s'ils empruntaient un terrain mouvementé pour y tracer une piste droite. Aussi devons-nous nous résigner à ne jamais rien voir de ces déboulés dont le manque de signification est ainsi, pour nous, porté à l'extrême.

On n'a pas trop souffert pourtant de cet inconvénient dans les deux épreuves du Triennal. L'une et l'autre ont été gagnées si facilement que les péripéties importent peu. Avec Marka comme avec Dagor, l'écurie Edmond Blanc s'est littéralement promenée.

Le style des deux victoires n'a pas été semblable. Marka, par exemple, s'est réglée sur le seul de ses adversaires qui comptait, s'est contentée de lui prendre une demi-longueur et n'a jamais cherché à accentuer cet avantage qu'elle a conservé du milieu du parcours jusqu'au poteau.

Dagor, qui rencontrait un lot plus serré et que l'on pouvait craindre plus dangereux, a mis toutes voiles dehors, et a pris immédiatement une avance sensible désarmant ses adversaires, de telle sorte que Stern a pu le ralentir devant le juge, se contentant de gagner d'une longueur et demie.

J'aime mieux, pour ma part, la manière de la pouliche; son galop plus étendu, plus calme, est celui d'un animal dont les ressources ne sont pas limitées étroitement; la précision avec laquelle son jockey a pu la régler indique la souplesse de cet instrument et la confiance que Stern avait en lui.

Elle a aussi une autre découpure que son camarade de boxe. Depuis Deauville, elle s'est encore affinée, prenant de la densité et de la longueur. A tel point que pour certains sportsmen c'est une jument faite, formée; j'entendais un excellent juge déclarer qu'elle avait la tournure d'une jument de Prix de Diane, il entendait par là une jument développée et fin prêt, et qu'elle n'avait rien à gagner d'ici l'an prochain. Le souvenir de sa sœur Marsa n'est pas sans nous troubler; je penche cependant à ne pas voir dans le crack de M. Edmond Blanc une jument essentiellement précoce; elle était très boulotte, presque ponette lors de ses débuts, et la transformation qui s'est opérée en elle d'une pouliche a fait une jument. Mais il

n'est pas prouvé qu'elle en restera là, et elle a à acquérir encore, sinon de la taille et de l'étendue, du moins de l'ampleur, qui la fera complète. Sauf une tête un peu mâle et une encolure courte, imperfection secondaire, Marka échapperait à toute critique, si elle n'avait le jarret un peu coudé; il est vrai qu'il est très engagé sous la masse et qu'elle s'en sert très bien.

Coupesarte qu'elle a battue sûrement doit être une excellente pierre de touche, puisque ses deux sorties étaient des victoires. C'est aussi une fort jolie jument, pleine d'espèce très racing like, un peu haute de terre pour l'instant comme bien des Doriclès, elle doit gagner plus que son vainqueur d'ici l'an prochain.

Si l'on peut hésiter sur celle des deux juments qui a le plus de progrès à faire, l'opinion est unanime à reconnaître que le poulain de M. Edmond Blanc doit être à l'heure actuelle en possession de tous ses moyens. Non pas qu'il ait le développement harmonieux d'un animal complet, il lui faudrait pour cela s'allonger devant la selle d'une façon imprévue, mais sa musculature est si fournie, si dense, la puissance de son arrière-main est telle qu'il ne pourra jamais se projeter plus rapidement qu'il ne fait dans son train.

Si son allure précipitée pouvait durer, il ferait incontestablement un crack à trois ans, mais nous n'avons pas encore vu de ces athlètes à intensité de contraction pouvoir soutenir assez longtemps leur effort pour résister au galop, moins rapide mais plus soutenu, d'un pur sang longiligne. Il ne faudrait donc pas s'étonner de voir Dagor succomber la saison prochaine, derrière les poulains qu'il a semés dimanche avec tant de désinvolture. Son runner up Nestor III, notamment, quoique de petite taille, ce qui lui assure une certaine précocité, est très loin d'être soudé; quant au troisième, Huningue, c'est un grand animal, tout juste débouillé, qui sera mieux à l'aise sur la distance. Sa bonne course souligne le mérite d'Eupatoria, la jument de M. de Romanet, qui en a disposé si facilement à Vichy. Quant à Gloster, il s'est comporté de la façon la plus obscure et l'on peut estimer qu'il a eu beaucoup de chance de remporter l'Omnium de Deux Ans, où Nestor et Blarney, entre autres, auraient dû finir devant lui.

En dehors de ces deux grandes épreuves, aucune ne mérite qu'on s'y arrête. Oukoïda, après son succès sur Nestor, ne pouvait perdre le Prix Isonomy au Tremblay. A Chantilly nous avons vu débiter heureusement Sunflower, propre sœur de Floraison, dont le succès remporté de justesse rappelle le style de sa sœur, lors de ses premières sorties; notons encore la victoire, dans le Prix de Blaison, d'un fils de Macdonal, l'Impétueux, dont l'actif était jusqu'ici un peu mince.

Pour ce qui est des vieux chevaux, leur bilan est encore moins chargé; les meilleurs prennent, en attendant la reprise à Longchamp et la semaine internationale de Maisons-Laffitte, un repos bien gagné. Seuls, les sujets de second plan s'empressent de profiter de l'absence des forts ténors. Impérial, par exemple, a trouvé sur les 4.800 mètres du Prix Jouvence, une fiche de consolation à ses échecs honorables de Deauville. Son poids était, du reste, extrêmement avantageux et l'on pensait qu'il viendrait plus facilement à bout qu'il n'a fait de Chambre de l'Edit, un stayer éprouvé il est vrai. Wagram II a glané en passant le Prix Vermont, où aucun de ses adversaires n'était digne d'elle. C'est tout.

♦♦

Ce pendant que nous sommes ici dans une des rares périodes de calme, on a disputé en Angleterre la dernière des grandes épreuves classiques composant la fameuse Triple Couronne. Celle-ci n'était pas à conquérir cette année, puisqu'à l'exemple de ce qui s'est passé chez nous les diverses épreuves classiques ont été l'apanage de chevaux différents. Ce qui faisait précisément l'attrait du Saint-Léger, c'est que ces lauréats se retrouvaient aux prises. On a vu au poteau, à Doncaster, Tagalie, la gagnante des Mille Guinées et du Derby; Lomond, qui longtemps fut considéré comme le crack de l'année; Catmint, le concurrent malheureux de notre Grand Prix, et enfin Tracery, troisième pour ses débuts dans la grande épreuve d'Epsom et vainqueur depuis à Ascot des Saint-James Palace Stakes.

C'est ce dernier qui l'a emporté. Il avait, du reste, fini le parcours du Derby où il faisait ses débuts en cheval de tenue, ce qui n'est pas pour nous étonner d'un petit-fils de Plaisanterie, une des plus remarquables juments du turf français.

Par là le succès du poulain de M. Auguste Belmont rejaillit sur notre élevage. Et on s'y intéressera d'autant plus ici que le père de Tracery, Rock Sand, doit venir faire la monte en France dès la prochaine saison.

J. R.

NOS GRAVURES

NIMBUS, poulain alezan, par Elf et Néph-té, est né chez M. A. Aumont, au haras de Victot. C'est le demi-frère de Nuage, le vainqueur du Grand Prix de Paris en 1911. Il a débuté très gros encore, le 30 juillet à Chantilly, dans le Premier Critérium, où il n'a pu prendre que la troisième place, derrière Opott et Champoreau, mais il avait fini assez fort pour attirer l'attention, alors même que son origine et sa belle apparence auraient laissé indifférent. Pour sa seconde sortie sur la même piste, le 4 septembre, il a remporté une victoire extrêmement facile sur les 1.400 mètres du Prix de Villiers, distance davantage à sa convenance. Il battait dans cette course le débutant Le Cardeur, un fils de Rabelais, silhouetté en cheval de courses, Panix qui lui rendait, il est vrai, dix livres, et un lot assez

obscur, mais il s'est tiré de cette tâche avec une désinvolture qui nous fait désirer le revoir en compagnie plus relevée. Il n'a pas, cette année, de grands engagements, mais on le trouve l'an prochain dans la plupart des épreuves importantes.

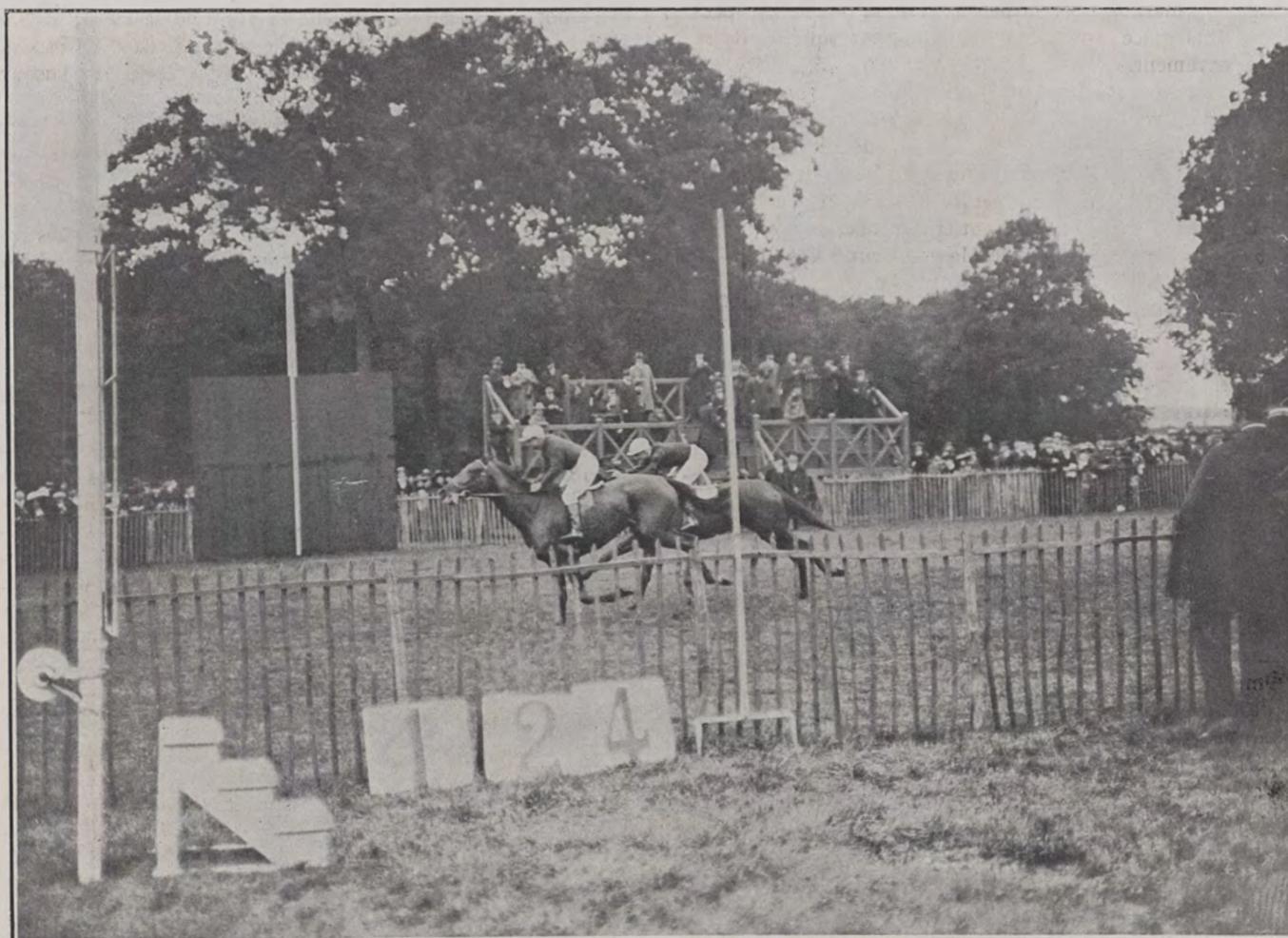
C'est un poulain de taille moyenne, mais couvrant beaucoup de terrain, très fort de partout, un peu lourd peut-être dans l'encolure et les épaules, mais bien porté sur quatre gros membres sérieusement articulés à la façon des bons Flying-Fox, son grand-père paternel.

Les deux épreuves du PRIX LA ROCHETTE, dont nous publions les photographies de l'arrivée, ont été l'apanage de l'écurie de M. Edmond Blanc. Marka a d'abord enlevé l'épreuve réservée aux femelles dont le champ était des plus réduits, puisqu'il comprenait seulement trois concurrents. Encore, l'un des deux adversaires de la jument de M. Edmond Blanc, la débutante Slumberland, ne comptait-elle pas. En

revanche, Coupesarte, le représentant de M. Jean Prat, avait gagné les deux courses qu'elle avait disputées, battant notamment Hallerie



MARKA, RENTRANT AU PESAGE APRÈS SA VICTOIRE DANS LE PRIX LA ROCHETTE



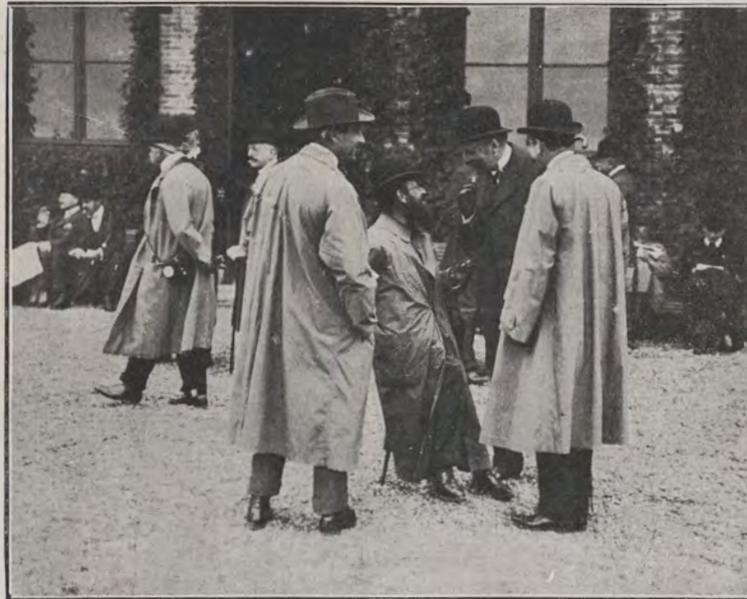
CHANTILLY — MARKA PASSE LE POTEAU UNE DEMI-LONGUEUR DEVANT COUPESARTE DANS LE PRIX LA ROCHETTE

et Chippewa, qui galopent avec la plus grande facilité. Elle a d'ailleurs forcé Marka à s'employer un moment au milieu du parcours, mais à deux cents mètres du poteau, l'issue de la course ne faisait plus de doute et la fille d'Ajax gagnait le plus sûrement du monde, quoique d'une demi-longueur seulement.

C'est la troisième sortie et le troisième succès de la pouliche de M. Edmond Blanc, vainqueur du Prix La Camargo pour ses débuts, à Maisons-Laffitte, puis du Prix Morny avant d'enlever le Prix La Rochette.

Le total de ses gains depuis ses débuts, c'est-à-dire en deux mois, atteint le chiffre respectable de 75.000 fr., non compris les primes à l'éleveur.

Le lot qui a disputé l'épreuve correspondante du Prix La Ro-



Comte Louis de l'Aigle
Le marquis de Ganay

UN COIN DE L'ENCEINTE DU PESAGE A CHANTILLY

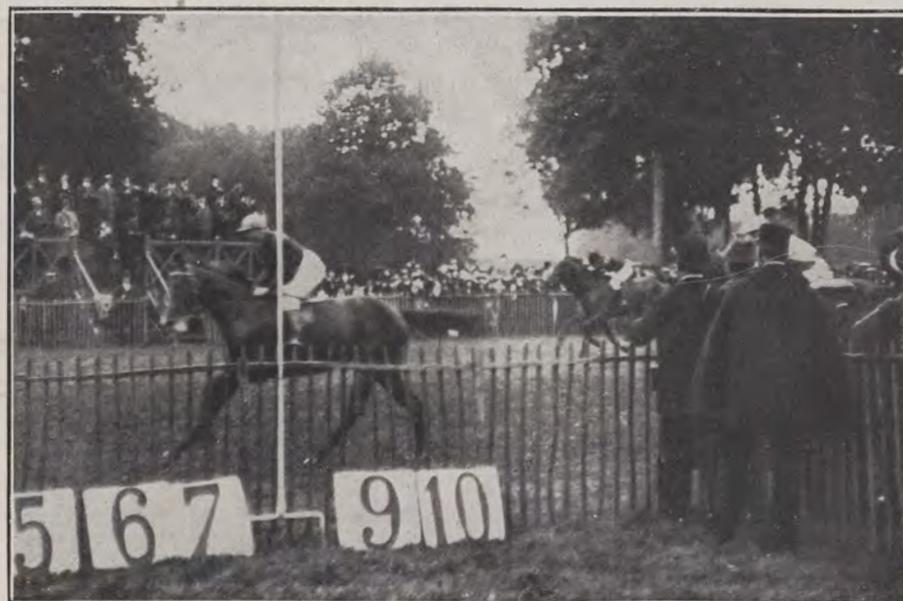
Dagor courait, comme Marka, pour la troisième fois. Il a gagné, pour ses débuts, le Prix d'Essai des Poulains et Pouliches le 4 juillet, à Maisons, sur Blarney et Stanzia; puis le Critérium de Deauville sur 1.200 mètres devant le même Blarney, Opott, Scala, etc. Ses gains s'élèvent à ce jour à 45.900 fr.

La photographie que nous donnons de l'ENCEINTE DU PESAGE de Chantilly, par ces mausades après-midi d'été, montre combien sont intimes ces premières réunions, suivies seulement par les habitués du turf. Dans les entr'actes qui semblent longs, par suite de l'absence de ring et aussi parce que l'élément féminin qui les occupe d'habitude est absent, on papote comme jadis, quand le turf de Chantilly avait ce caractère privé qu'on



PRIX LA ROCHETTE (ÉPREUVE DES POULAINS)

chette, réservée aux poulains, était un peu plus dense, puisque huit animaux se sont présentés sous les ordres du starter. Dagor, qui portait, comme Marka, la casaque orange, se l'est adjugé plus aisément encore. Il s'est détaché dès le signal, suivi de Gloster, l'heureux vainqueur de l'Omnium de Deux Ans, de Nestor, Huningue et Saint Dizier. Mais sa supériorité ne tardait pas à s'affirmer et il atteignait le poteau en dedans de son action, une longueur et demie devant Nestor, qui précédait du même intervalle Huningue, séparé par une tête de Saint Dizier.



DAGOR PASSE LE POTEAU, DANS LE PRIX LA ROCHETTE

retrouve seulement par accident, alors qu'on se rendait à Chantilly par la route, en berline ou plus simplement en voiture de poste, alors que propriétaires et turfistes s'installaient dans leurs villas autour du champ de courses et que la semaine se passait en fêtes continues terminées par la journée de chasse traditionnelle dont l'hallali se faisait parfois sur l'hippodrome même pour clôturer dignement cette série de réjouissances sportives. Ce temps est loin et les automobiles rapides remplacent aujourd'hui la pittoresque mais inconfortable berline.



UN YEARLING RÉCALCITRANT



LES YEARLINGS DANS LE Paddock AVANT LA VENTE

Les Ventes de Yearlings à Deauville en 1912

(Suite)

MONT D'OR, le poulain qui, le premier, a obtenu en vente publique en France le prix fabuleux de 100.000 fr., a été élevé au haras de Vaucresson par M. Duret, l'ancien directeur du haras de Jardy, dont les succès ne se comptent plus.

Ce grand yearling de 1 m. 57, fort, épais et soudé, manque de longueur d'encolure; on lui voudrait plus de noblesse dans la physionomie, on a également discuté ses genoux; aussi doit-il beaucoup plus à son origine qu'à son modèle le prix qu'il a atteint. C'était d'abord le seul fils du célèbre Val d'Or présenté aux enchères, et il est possible qu'on n'en voie plus jamais d'autre en France, son père étant à vingt jours de traversée d'ici.

Sa mère est en outre une excellente jument. Achetée par M. Unzué, pleine de Pietermaritzburg en 1905, elle a mis bas un véritable *poney* nommé Rivadavia, qui, sous le nom de Pioneer, a gagné douze courses et 155.000 francs en Argentine, où il avait suivi sa mère.

Celle-ci a donné depuis une fille d'Ajax, Arlésienne, qui a gagné deux courses et 18.000 francs; victime d'un accident, elle a été envoyée au haras prématurément.

Elle a eu ensuite avec Val d'Or, Voix d'Or qui a gagné cinq courses dont deux prix classiques et

75.000 fr. Son poulain de 1909 n'a pas encore couru. En 1910, saillie pour la saison française, elle a été réexportée et a mis bas Mont d'Or à Vaucresson, vingt mois après son précédent produit.

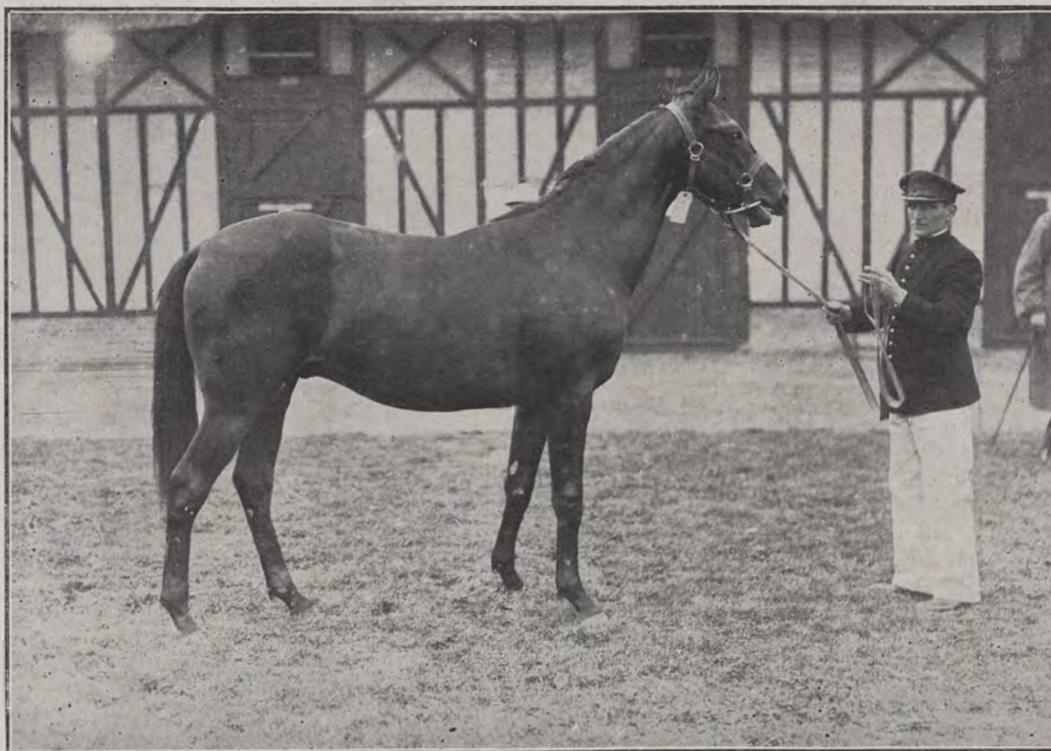
Mont d'Or présente donc toutes les garanties nécessaires pour faire un cheval d'avenir, et on a sincèrement regretté que M. Unzué n'ait pas suivi son inspiration première et conservé un animal qui aurait dignement porté ses jeunes couleurs en France.

Derrière ce mâle privilégié, trois femelles occupent les places d'honneur sur la liste.

Irish Lass détient le record des femelles avec 60.000 fr. Cette élève du haras de Saint-Lucien, achetée par M. Lazareff, le grand propriétaire russe, est fille d'un des étalons les plus fashionables d'Angleterre.

Desmond Samère, qui a fourni une bonne carrière en Angleterre, est issue de Gallinule et descend d'une famille riche en vainqueurs. C'est, en outre, une belle pouliche épaisse, bien orientée dans ses rayons, avec un jarret remarquablement placé, beaucoup de longueur derrière. Elle devrait galoper et fera sûrement une poulinière.

Kizil Tasch, qui vient ensuite avec 53.000 fr., née chez M. de Saint-Alary, a été achetée par M. Edmond Blanc. Haute sur jambes, pauvre d'état, elle paraissait bien dégingandée, cette fille de Maximum, et le



MONT PARNASSE, PAR COLLAR ET MELÈTE, PROVENANT DU HARAS DE CHAUMONT-EN-VEXIN AU BARON M. DE ROTHSCHILD, ACHETÉ 39.000 FR. PAR M. BERNARDINO ACOSTA

jeu de ses jarrets n'était pas sans attirer l'attention des chercheurs de petite bête, mais c'est une sœur utérine de Kenilworth et surtout de Kizil Kourgan, et à ce titre elle aura sa place au haras.

Sainte Alliance provenait, comme Irish Lass, de l'élevage de Mme Lemaire de Villers. Elle a été achetée 50.000 fr. par un éleveur russe également, M. Mantascheff, et cela pour sa grande origine, tout comme la précédente. Elle est par Northeast et Mario, la mère de Montrose II. C'était d'ailleurs une jument de belle venue, mesurant 1 m. 56, tout à fait dans le type paternel, avec un dessus moins tendu peut-être, mais à qui l'on pouvait reprocher surtout les aplombs antérieurs, si fréquents chez la descendance de Galopin dont elle se réclame trois fois, des coudes légèrement en dehors et les pieds en dedans.

Après ces trois femelles, un mâle, Mont Parnasse, né chez le baron Maurice de Rothschild, acheté par M. Bernardino Acosta, fils d'un étalon anglais estimé, Collar, et d'une fille de Bonavista, sœur utérine de Cyllene — origine incomparable — a atteint 49.000 fr. Très lourd, mastoc même, il pesait bien fort sur des boulets bas-joints.



BASSE MER, PAR CHOUBERSKI, PROVENANT DE L'ÉLEVAGE DE M. DE SAINT-ALARY
ACHETÉE 40.000 FR. PAR M. MANTASCHEFF



BASALT, PAR RABELAIS, PROVENANT DE L'ÉLEVAGE DU BARON M. DE ROTHSCHILD
ACHETÉ 34.000 FR. PAR M. MANTASCHEFF

Basse Mer, qui le suit sur la liste avec 40.000 fr., est une demi-sœur de Basse Pointe, mais par Chouberski au lieu de Simonian. C'est encore M. Mantascheff qui s'est vu adjudger cette pouliche profonde, puisamment accrochée dans le rein, mais dont l'encolure greffée un peu haut n'est pas très racing-like.

M. Mantascheff — toujours — est encore l'acquéreur pour 34.000 fr. du suivant, Basalte, un grand poulain de Rabelais, très distingué, un peu femelle même, issu de l'excellente Ellenroc, mère de Erin, Eider, Elena, etc., et né à Chaumont-en-Vexin, chez le baron Maurice de Rothschild.

Le même propriétaire russe a acheté Rowena, une fille de Hébron, sœur utérine d'Ossian, née comme lui à Martinvast, et qui, sans cette illustre parenté, aurait bien juste atteint le cinquième du prix qu'on en a donné : 33.500 francs. C'est une gentille pouliche courte devant et derrière, qui aura fort à faire pour s'allonger.

Tronador, un mâle par Cyllene, est, comme Mont d'Or, un élève de M. S. Unzué et sort des herbages de Vaucresson. Sa mère, née dans l'Argentine, est la propre sœur de deux célébrités du pays et descend de la même souche qu'Hermit. C'est l'unique poulain de Cyllene

qui existe en France; il n'y reste pas, puisqu'il a été adjudgé 28.500 francs à M. Bocconi.

Itzetriva qui vient ensuite est une pouliche, et de la plus haute origine puisqu'elle est fille de Saint-Bris et de l'illustre Sementria qui, sans avoir encore donné un crack, a produit plusieurs galopeurs. C'est une jument hardiment dessinée, avec beaucoup de physionomie et une démarche impressionnante. Elle a été payée 27.000 francs par M. Edmond Blanc, et ce prix paraît relativement bas si on le compare à celui qu'ont obtenu des juments de naissance analogue, mais d'un modèle beaucoup moins plaisant.

Jacques Cœur, par Winkfields Pride et Miss Jacqueline, né à Chaumont-en-Vexin, chez le baron Maurice de Rothschild, payé 25.000 francs par M. Widener, est le propre frère de quelques galopeurs d'ordre assez modeste; c'est un fort poulain que ses boulets auront quelque peine à porter.

Enfin, pour terminer l'examen des animaux qui ont été payés plus de 25.000 francs, nous arrivons à Jobelin, adjudgé à M. James Hennessy et élevé au haras de Beaumesnil, chez MM. Delorme et Delaplane. Ce demi-frère



TRONADOR, PAR CYLLENE, PROVENANT DE L'ÉLEVAGE DE M. UNZUÉ
ACHETÉ 28.500 FR. PAR M. BOCCONI



BLOC NOTE, PAR SAINT DAMIEN, PROVENANT DE L'ÉLEVAGE DE M. GASTON DREYFUS, ACHETÉ 23.500 FR. PAR M. MICHEL LAZARD



BAZILEUS, PAR AJAX, PROVENANT DE L'ÉLEVAGE DE M. RICARD, ACHETÉ 23.000 FR. PAR M. OLRV-ROEDERER

de Jasmin, cheval d'une certaine valeur, ressemble étonnamment à son aîné; c'est un cheval plein d'espèce, de conformation régulière et qui aurait fait davantage sans un talon un peu serré, comme Rabelais en a légué parfois à ses produits.

Si l'on examine ce lot de douze animaux payés entre 100.000 et 25.000 francs, on voit que c'est surtout à leur origine qu'ils doivent d'avoir atteint des chiffres aussi élevés, plusieurs d'entre eux prêtant à la critique du côté du modèle plus encore que nous ne l'avons indiqué.

Contrairement à ce qui se passait il y a quelques années, les femelles tiennent dans le tableau d'honneur une place aussi grande que les mâles, puisqu'on y trouve six animaux de chaque sexe. On remarquera qu'à part les deux juments achetées par M. Edmond Blanc, toutes les autres sont devenues la propriété d'éleveurs étrangers; ceux-ci, en recherchant des pouliches d'illustre naissance, cherchent à remonter à la fois leur écurie et leur haras. D'ailleurs, c'est le même but, de toute évidence, que poursuit M. Edmond Blanc. Les succès de nos champions dans leur rencontre avec les concurrents anglais, en relevant le prestige de notre stud national, ont donné à

nos pouliches, naguère encore dédaignées, une valeur intrinsèque considérable. Dans peu d'années nous ne devons pas désespérer de voir à Deauville la clientèle d'exportation qui ne fréquentait que Doncaster et Newmarket.

Mais cette clientèle ne s'intéresse qu'au-dessus du panier, et seules les grandes maisons bénéficieront d'une façon directe de sa venue.

Par répercussion cependant, les éleveurs modestes peuvent espérer voir les prix des bons yearlings moyens s'élever. Et ils sont nombreux, ces éleveurs.

Les 480 yearlings présentés à Deauville provenaient de cent maisons différentes.

Sans les passer toutes en revue, voyons les résultats atteints par les principales d'entre elles.

Dans l'ordre des moyennes obtenues, M. Unzué arrive en tête, les quatre animaux qu'il a présentés ayant atteint 138.150 francs, soit 34.537 fr. de moyenne.

(A suivre.)

J. R.



PUYFONDU, PAR SANTO STRATO, PROVENANT DE L'ÉLEVAGE DE M. LE COMTE DE FELLS, ACHETÉ 23.000 FR. PAR M. SOL JOEL



MARSHALL, PAR GORGOS OU SOUVIGNY, PROVENANT DE L'ÉLEVAGE DE M. G. DREYFUS, ACHETÉ 20.000 FR. PAR M. MARGHILOMAN

CONCOURS HIPPIQUES

DINARD - BÉTHUNE - FALAISE

LE CONCOURS DE DINARD

EN septembre 1911 fut fondée, à Dinard, une Société hippique ayant pour président le prince de Faucigny-Lucinge et, comme vice-présidents, le comte J. Rochaid et le comte F. de Sonis.

En conséquence, le Concours hippique de Dinard ouvrit ses portes à la fin de juillet dernier.

Le terrain avait été judicieusement choisi, le sol excellent reçut l'approbation unanime des concurrents. Les obstacles avaient été soigneusement étudiés par les deux dévoués commissaires de la Société, MM. Poussineau et Le Tourneur.

Malheureusement, le soleil ne fut de la fête que d'une façon intermittente, et malgré cela les recettes entrées ont dépassé toute espérance : c'est dire quel succès marqua cette première tentative de la Société hippique de Dinard. Au reste, il y eut plus de 100 chevaux engagés et les prix de classes, aussi bien que les prix civils et militaires d'obstacles, ont présenté l'intérêt le plus absolu.

En dehors du pourtour du ring, les tribunes étaient divisées en tribune ordinaire, tribune du sociétaire, tribune d'honneur et tribune du comité.

La Société du Rallye Dinardais égaya de ses sonneries de trompes chacune des épreuves. Le programme, très chargé, fut rigoureusement suivi et on n'eut à enregistrer durant ces quatre journées aucun accident quelconque, bien que les obstacles, d'un profil peu banal, fussent rigoureusement « sérieux ».

Les succès équestres de MM. de Clerville, Josset, Despierres, de Carcaradec, de Royer, Horment se sont affirmés une fois de plus et ce fut sous des tonnerres d'applaudissements que furent

disputés la Coupe de Dinard, le Prix des Dames, le parcours de chasse et le prix de la Ronce.

Il me serait difficile, si j'avais à la décerner, de dire si la palme revenait aux civils ou aux militaires. Il y eut dans les deux camps des parcours impeccables, cavaliers et chevaux étant de tout premier ordre.

Parmi les chevaux de classes, produit des élevages bretons et normands, il convient de mettre hors de pair le cheval Triomphe, élevé dans le Finistère et appartenant à M. Constant Moreau, marchand de chevaux à Nantes.

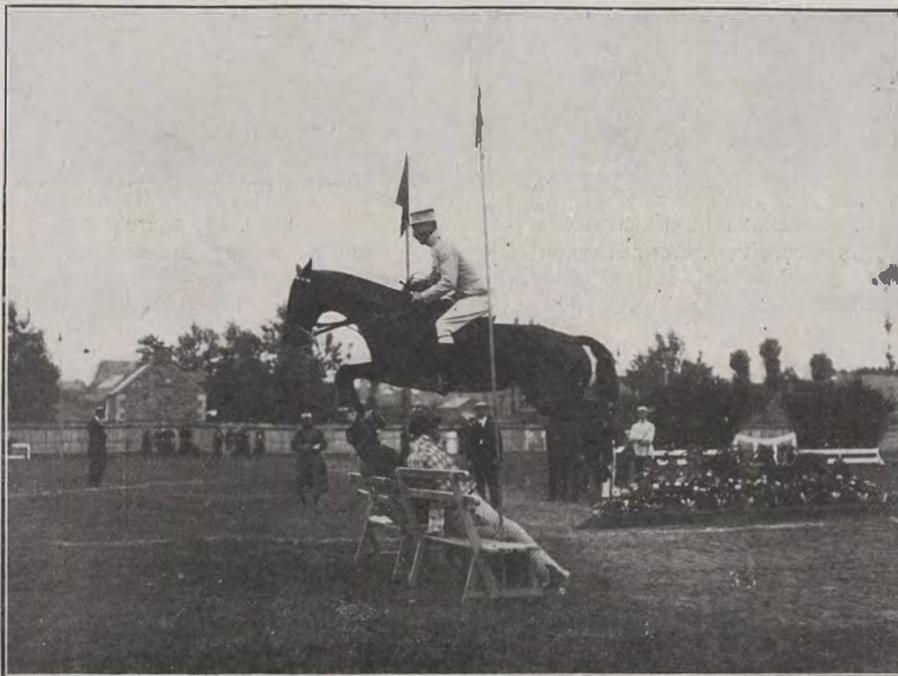
Depuis 30 ans je suis d'assez près les concours d'Angleterre et d'Irlande et je n'ai pas rencontré dans ma carrière, — longue déjà, hélas ! — plus d'une demi-douzaine de sujets de la trempe de ce cheval.

En un mot, le succès de cette réunion sportive fut absolu et nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le concours de 1913 se présente sous les plus heureux auspices.

Les prix, actuellement fort respectables, seront augmentés et l'agencement général du concours sera l'objet des soins les plus dévoués des avisés dirigeants de la Société Hippique de Dinard.

Remarqué dans les tribunes, durant les quatre jours, quelques noms pris au hasard : prince et princesse de Faucigny-Lucinge ; l'ambassadeur des Etats-Unis et Mme Herrick ; comte F. de Sonis, vice-président de la Société Hippique de Dinard ; comtesse F. de Sonis ; baron de Rosen, ex-ambassadeur de Russie ; capitaine Poussineaux ; comte et comtesse de Largentaye ; M. et Mme Galard ; M. de Delgado y Heredia ; princesse Gagarim ; comte de Bizien ; comte et comtesse de Divourne ; M. A. de Fouquières ; Mlles J. Rochaid, etc., et votre serviteur.

Comte J. ROCHAID,
vice-président de la Société
Hippique de Dinard.



Clichés Arjalew, Dinard.
LE LIEUTENANT HORMENT FRANCHISSANT UN OBSTACLE ORIGINAL AU CONCOURS DE DINARD



LE LIEUTENANT DE SAINT-VINCENT AU PASSAGE DE LA BUTTE AU CONCOURS DE DINARD

LE CONCOURS DE BÉTHUNE

L'annuel concours hippique de Béthune, qui eut lieu les 4 et 5 août derniers au Jardin des Sports de Béthune, remporta son habituel succès.

Tout l'honneur de ce triomphe revient au Club Hippique, à son distingué président, M. G. Decrombecque, et à ses dévoués collaborateurs, MM. Gailly, Notteghem, H. Bonnière, G. Mahieu, etc., qui apportent tous leurs soins à améliorer d'année en année le programme du concours.

Depuis sa fondation, 10 ans déjà, le concours hippique de Béthune a toujours été favorisé par le temps, qui, naturellement, est un élément indispensable du succès pour les fêtes de plein air, et cette année, malgré le mauvais temps qui sévit à cette époque sur toute la France, le concours se disputa par un temps des plus agréables.

Aussi une assistance plus nombreuse que jamais avait-elle envahi, durant les deux journées du concours, ce cadre merveilleux de verdure qu'est le Jardin des Sports, pourvu de toutes les installations nécessaires aux réunions sportives et entretenu avec tant de soin.

La première journée, donnée le dimanche 4 août, portait cinq épreuves à son programme, et le palmarès de cette réunion s'établissait comme suit :

PRIX DES HOUILLÈRES

pour attelage de chevaux de maîtres. 15 engagements.

Prix extraordinaire : Gouverneur, à M. A. Pollet-Ternynck; 1^{er}, Cascadeur, à M. Paul Courtin; 2^e, Hironnelle, à M. P. Leleu, Haras de Tilloy; 3^e, Dearling, à M. Lowagie-Renard; 4^e, Miss, à M. G. Castelain; 5^e, La Gosse, à M. J. Derain, etc.

PRIX DU CHEMIN DE FER DU NORD
pour les chevaux de trait et de poste.

1^{er}, Sirène et Charmante, à M. Henri Cléty; 2^e, Négro et Monarque, à M. Warquier; 3^e, Pomponne et Mascotte, à M. Henri Cléty; 4^e, Joli et Epatant, à M. Henri Cléty.

PRIX D'ESSAI (Gentlemen).
8 obstacles de 0^m80 au moins; pas de rivière. 21 chevaux engagés.

1^{er}, Civette, à M. Laurent Lepercq; 2^e, Zara, à M. Marc Frison; 3^e, Inès, à M. Laurent Lepercq; 4^e, Diavolo, à MM. J.

Béghagel et A. Cabour; 5^e, Fox, à M. Maurice de Ladoucette.

PRIX DE LA VILLE DE BÉTHUNE (gentlemen).

12 obstacles. 45 chevaux engagés.

1^{er}, Vive le Drapeau, à M. Marcel Guyot; 2^e, Chimère, à M. Wignolle; 3^e, Fiametta, à MM. A. Lefebvre et L. Tacquet, montée par M. de Haussy; 4^e, Riquiqui, à M. Robert de Ladoucette, monté par M. d'Auzac de la Martinie; 5^e, Djali, à MM. d'Auzac de la Martinie et Paul Fort, montée par M. d'Auzac.

PRIX DES DAMES (officiers).

53 chevaux engagés.

1^{er}, Clara, à M. Riquier, vétérinaire au 4^e cuirassiers, montée par M. le lieutenant de Haussy; 2^e, Aristote, à M. le capitaine Leullier, du 43^e d'artillerie; 3^e, Volte-Face, à M. de Cossette, lieutenant au 12^e cuirassiers; 4^e, Espalier, à M. Blavier, capitaine au 23^e dragons, montée par M. de Villèles, capitaine au même régiment; 5^e, Pompadour, à M. de Dompierre, lieutenant au 16^e dragons.

La deuxième réunion, disputée le lundi 5 août, donna les résultats suivants :

PRIX DES HOUILLÈRES.

Attelages de chevaux de maîtres.

Prix extraordinaire : Hironnelle et Harley, à M. Prosper Leleu, du Haras de Tilloy; 1^{er}, Jeannette et Lisette, à M. Gabriel Crépy; 2^e, Giboulée II et Gelée Blanche, à M. J.-B. Henneguet.

PRIX DE LA VILLE DE BÉTHUNE.

pour chevaux de trait et de poste.

Prix extraordinaire : Epatant, à M. Henri Cléty.

Ce cheval a fait l'admiration de tous les connaisseurs et soulevé les applaudissements de la foule.

1^{er}, Sirène, à M. Henri Cléty; 2^e, Pomponne, à M. Henri Cléty;

3^e, Nana, à M. Eugène Sauvage; 4^e, Nina, à M. Eugène Sauvage; 5^e, Impayable, à M. Henri Cléty.

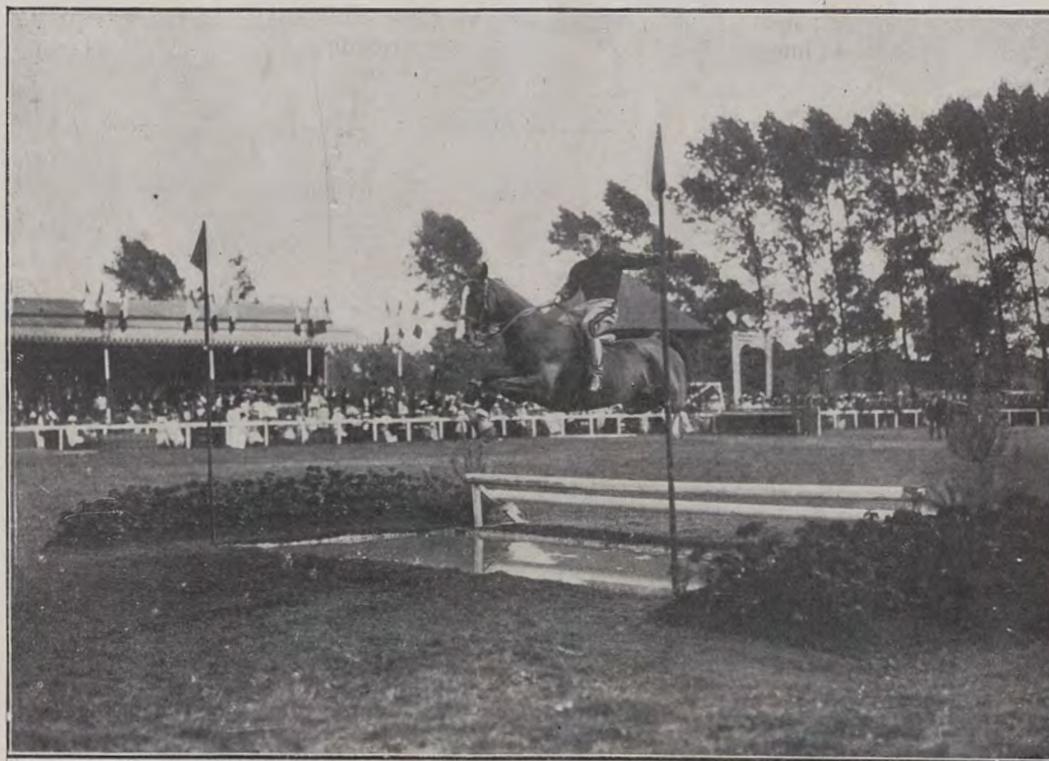
PRIX DES RÉGIMENTS.

Parcours de chasse. 23 concurrents.

1^{er}, Idée, à M. Dubos, lieutenant au 6^e chasseurs, montée par M. Dedet, lieutenant au même régiment; 2^e, Volte Face, à M. de Cossette, lieutenant au 12^e cuirassiers; 3^e, Allons-y, à M. Augier, capitaine au 3^e régiment de génie, monté par M. Dirain, lieutenant au 6^e chasseurs; 4^e, Girofla, à M. Lardinois, chef d'escadron au 6^e chasseurs, montée par M. de Vil-



TRIOMPHE, A M. MOREAU, DE NANTES, PRIMÉ AU CONCOURS DE DINARD



LE LIEUTENANT BELGE BASTIN FRANCHISSANT LA RIVIÈRE SUR ZARA DANS LE PRIX DE LA VILLE DE BÉTHUNE

marest, lieutenant au même régiment; 5^e, Fougère, à M. Dario, capitaine au 4^e cuirassiers.

PRIX DES VENEURS (gentlemen).

Parcours de chasse. 37 concurrents.

1^{er}, Riquiqui, à M. Robert de Ladoucette, monté par M. d'Auzac de la Martinie; 2^e, Fiametta, à MM. A. Lefebvre et L. Tacquet, montée par M. de Haussy; 3^e, Diavolo, à M. Joseph Béhaghel, monté par M. André Cabour; 4^e, Djali, à MM. d'Auzac de la Martinie et Paul Fort, montée par M. d'Auzac; 5^e, Smart, à M. Paul Wattine, monté par M. J. Delesalle.

SAUTS PAR QUATRE (officiers).

Six groupes.

1^{er}, Sublime, à M. Lecucq, lieutenant au 21^e dragons; Nestor, à M. Pasteur, médecin-major au 23^e dragons, monté par M. O'Mahony, lieutenant au même régiment; Girofla, à M. Lardinois, chef d'escadron au 6^e chasseurs, montée par M. de Vilmaest, lieutenant au même régiment, et Sirène, à M. Derain, lieutenant au 6^e chasseurs.

SAUTS PAR QUATRE (gentlemen).

Sept groupes.

1^{er}, Smart, à M. Paul Wattine, monté par M. J. Delesalle; Sancho à M. Marcel Rousseau; Inès, à M. Laurent Lepercq; Clandestin, à M. Paul Miot.

LE CONCOURS DE FALAISE

Le 8 août dernier avait lieu, sur le coquet hippodrome de la Roche-au-Coq, le concours hippique de Falaise, devant une assistance nombreuse et élégante.

Quoique disposant de ressources minimes, la jeune Société avait su combiner un programme intéressant et très complet, tout à fait en rapport avec les besoins hippiques modernes: Concours de chevaux de 3 ans; prix de classes pour chevaux de 4 à 6 ans; prix de circonscription de la Société Sportive, au galop; épreuves d'obstacles et enfin « point to point » dans la campagne environnante avec départ et arrivée sur l'hippodrome, très brillamment couru par les meilleurs officiers et gentlemen de la région. Mais la partie véritablement nouvelle et originale du programme consistait en un parcours très coulant, mais très heureusement combiné, pour éprouver la franchise, la sagesse et l'obéissance des chevaux, imposé à tous les con-

currents des classes et doté d'une allocation de 1.500 fr. à partager entre les propriétaires et les cavaliers des chevaux ayant effectué correctement le parcours. On ne saurait trop louer la Société d'une si utile innovation, alors qu'on se plaint d'une façon générale du manque de dressage de nos chevaux, de leur caractère difficile et aussi de la pénurie des cavaliers pour les monter.

En dépit d'un certain sentiment de défiance de la part de certaines personnes enclines à la routine, cette épreuve a pleinement réussi, montrant combien il est facile de donner à nos chevaux la souplesse et la franchise qui leur manquent trop souvent au grand détriment de leur renommée et de leur valeur commerciale. Sur 14 chevaux qui se sont présentés, un seul n'a pu accomplir correctement l'épreuve et ne s'est vu maintenir sa prime de classe que par l'extrême indulgence du jury, désireux de se montrer très large pour une première année. La prime de dressage s'est, par suite, trouvée répartie

entre les 13 chevaux ayant réellement satisfait à l'épreuve.

L'un d'eux a été piloté avec beaucoup d'entrain et de crânerie par le jeune Archenoult, âgé de 11 ans, fils du très sympathique directeur de l'Ecole de dressage de Caen. De nombreux applaudissements ont accompagné son parcours et nous sommes heureux de lui adresser ainsi qu'à son père toutes nos félicitations.

EPREUVE DE POULAINS.

1^{er}, Jamaïque, à M. Godefroy, 200 fr.; 2^e, Jouvence, à M. Godefroy, 150 fr.; 3^e, Jactance, à M. Bonnefont, 150 fr.; 4^e, Jivellette, à M. Godefroy, 100 fr.; 5^e, Jambette, à M. Bonnet, 50 fr.; mention: Pruneau, à M. M. Jariel.

PRIX DE CLASSES

PREMIÈRE EPREUVE

1^{re} Classe (Poids lourds).

Honorable, à M. Godefroy, 350 fr.; If, à M. Lebaudy, 250 fr.; As de Pique, au duc d'Audiffret-Pasquier, 200 fr.; Houlgate, à M^{me} Rolland, 150 fr.; Poltron, à M. Gaude, 150 fr.; Ida, à M. Godefroy, 100 fr.; Ille, à M. Godefroy, 100 fr.; mention: Heuzé, à M. le vicomte de Jacquolot.

2^e Classe (Poids moyens).

Gracieuse, à M. Duval, 300 fr.; Ivanoff, à M. Lerat, 250 fr.; Irène, à M. Godefroy, 200 fr.; Héros, à M. Gaude, 150 fr.; Galoche, à M. Bonnefont, 150 fr.; mention: Inclus, à M. Guy.

2^e EPREUVE (Dressage).

Les chevaux primés dans la 1^{re} épreuve, sauf Ille qui n'a pas satisfait à l'épreuve, se partagent également une somme de 1.500 fr.



LE SAUT D'UN OXER AU CONCOURS DE BÉTHUNE



Clichés de Givenchy.

UN BOULONNAIS QUI TROTTE COMME UN HACKNEY
'ÉPATANT, A M. CLÉTY DE BRIAS

CHASSE ET CHIENS

OUVERTURES ÉCHELONNÉES

LA « question du faisan » a bien failli mettre en révolution les chasseurs parisiens. On sait ce qui s'est passé. La Commission supérieure de la chasse, consultée par le ministre de l'Agriculture au sujet des dates d'ouverture, avait émis

le vœu que celle de la chasse du faisan fût retardée jusqu'au 1^{er} octobre. Il y avait à cette demande diverses raisons dont la principale était de laisser ainsi les oiseaux atteindre un développement qui en fit une cible digne du plomb. Ce vœu fut transmis par les soins du ministère à tous les préfets de la zone principale, la grande zone ainsi qu'on l'appelle et dans laquelle est comprise la région parisienne. A Paris, il toucha le préfet de police ; ce dernier, d'autre part, avait été saisi d'un vœu du Comité de l'alimentation parisienne, qui tendait au même but, et cela pour des raisons... comestibles, si l'on peut dire. Le préfet de police retarda donc l'ouverture de la chasse au faisan jusqu'au 1^{er} octobre. Mais les Lebeureau de province ayant probablement classé la circulaire ministérielle dans leurs cartons, il arriva ceci, que les préfets, l'ignorant, ne firent aucune exception. Ainsi, le faisan, tué en Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Loiret et Sologne où chassent presque tous les Parisiens, n'aurait pu être ramené à Paris.

Il y avait là une situation regrettable, la mesure devait être générale ou rapportée. Le préfet de police eut, à cette occasion, le geste qu'il fallait. Tout ce bruit amené l'attention sur l'utilité des ouvertures échelonnées se rapportant à la chasse des différents gibiers, et la Commission supérieure de la chasse avait été heureusement inspirée en s'occupant de la question cette année. Elle est d'un intérêt considérable dans la lutte pour la protection cynégétique et par suite pour le repeuplement.

Parmi toutes les causes auxquelles on attribue la diminution du gibier en France, et dont les principales sont le braconnage, les animaux nuisibles, etc., il en est une que l'on indique rarement ou bien sur laquelle on n'insiste pas assez et qui est tout simplement l'insuffisance des reproducteurs.

On ne laisse jamais assez de ces derniers sur un territoire, et pourquoi cela ? Parce que le chasseur trop souvent n'est qu'un destructeur qui veut tuer aussi longtemps qu'il en a l'autorisation sans s'inquiéter du lendemain. Or, pour qu'une chasse se repeuple naturellement, et c'est là le cas de la grande majorité des chasses de France, il faut que la production d'un couple de perdrix étant limitée, on laisse ces dernières en quantité suffisante. Le temps n'est plus où il était besoin d'écoqueter la plaine ; aujourd'hui au contraire, il est indispensable d'y lâcher des oiseaux étrangers. Ce procédé, dont les résultats ne sont pas toujours satisfaisants et qui, au mieux, sont encore inférieurs à ceux que donne un repeuplement naturel, a encore un inconvénient, c'est de coûter cher et d'être souvent au-dessus des moyens du propriétaire de la chasse, de ses associés ou de ses locataires.

Au reste, pourquoi l'employer quand il s'en trouve une si simple, si efficace et qui est d'épargner les oiseaux cantonnant sur le territoire, de les laisser tranquillement passer l'hiver pour, au printemps, s'apparier en paix et procréer des compagnies pour la saison suivante ? C'est ce que l'on appelle : conserver de la graine. Est-il un cultivateur qui consommera ou vendra entièrement son blé sans mettre de

côté celui qu'il destine aux semailles ? Dans quelques chasses bien organisées, c'est ainsi que l'on opère. Lorsque l'on juge que les oiseaux ne sont pas encore suffisamment développés, qu'ils n'ont pas assez

d'aile pour se défendre utilement, on retarde l'ouverture de huit jours, de quinze jours ou plus, jusqu'au moment que l'on juge propice. Ainsi la chasse qui, autrement, eût été un véritable massacre devient un sport honorable.

Mais cela ne se passe que sur les domaines où le propriétaire est seul à commander. Comment obtenir qu'il en soit de même sur les chasses banales ou sur celles où, moyennant paiement d'une faible somme, n'importe qui peut venir tirer des coups de fusil, ou même encore sur celles où un actionnaire ayant payé exige la liberté de tirer dès que l'arrêté officiel l'y autorise ?



CHASSEURS ET PORTE-CARNIERS AU RENDEZ-VOUS



UN COUPLE DE PERDRIX

Il semble que l'initiative privée soit impuissante à endiguer la fureur destructive du chasseur français. Dès lors il devient indispensable de s'adresser aux pouvoirs publics, et c'est pourquoi le système des ouvertures échelonnées selon les différents gibiers et suivant les diverses régions apparaît comme le moyen le plus efficace que l'on ait imaginé jusqu'ici.

Ce procédé, au reste, n'est pas nouveau. Il y a déjà longtemps qu'il a donné les plus heureux effets à l'étranger. Pourquoi n'en serait-il pas de même chez nous ?

J'ai sous les yeux l'arrêté ministériel qui, en Belgique, fixait cette année les dates d'ouverture. Il est un des mieux compris jusqu'alors.

On remarquera tout d'abord que c'est le degré de développement du gibier qui guide l'Administration. L'état des récoltes n'entre pas en compte. C'est très clairement spécifié dans le premier paragraphe de l'article premier qui dégage en outre la responsabilité de l'autorité au cas où des dégâts seraient commis dans les cultures. Voici d'ailleurs l'article :

« L'ouverture des différents modes de chasse des différents gibiers est fixée aux dates suivantes pour tout le pays, sauf dans les champs couverts de céréales ou autres plantes à grains ou graines, mûrissant sur pied ou bien fauchées,

mais couchées sur le sol. » Ainsi, c'est bien net. Le ministre autorise la chasse du gibier, c'est tout; il n'autorise pas, de ce fait, la chasse sur les terres en culture. Et c'est parfaitement exact. Parce qu'ainsi le sport n'est pas contrarié sur un territoire en raison de l'impossibilité de le pratiquer sur le territoire voisin. Chacun y trouve son compte, le chasseur et le cultivateur simultanément.

Mais voyons les dates d'ouverture. Elles s'échelonnent ainsi :

a) Le 24 août pour le lièvre, la perdrix, la caille, le râle de genêts, la gélinotte, la bécasse, le grouse et le coq de bruyère, à l'exclusion de la poule de bruyère dont la chasse restera fermée jusqu'à disposition ultérieure. Le lapin pourra être tiré en plaine à partir de cette même date.

Sans nous arrêter aux gibiers inconnus ou bien d'existence douteuse en France, la chasse du lièvre, de la perdrix et de la caille ouvre donc comme chez nous.

b) Le 21 septembre pour les cerfs, biches, daims, daines et chevreuils mâles.

Ceci n'intéresse que les chasseurs au bois ou les chasseurs à courre.

c) Le 1^{er} octobre pour les coqs faisans.

C'est ce que demandaient la Commission supérieure de la chasse et le Comité de l'alimentation parisienne, pour les justes raisons énumérées plus haut.

d) Le 15 octobre pour les poules faisanes.

e) Le 1^{er} novembre pour les chevrettes.

Ce qui frappe surtout dans ces décisions, c'est le grand souci de la protection des mères. Poules de bruyère, poules faisanes, chevrettes, toutes les femelles reconnaissables sont l'objet d'une mesure spéciale destinée à assurer la conservation de l'espèce. Rien n'est plus logique, rien ne saurait mieux prouver la sollicitude des pouvoirs publics à l'égard des chasseurs. Mesure habile, en outre, que celle qui tend à

assurer le développement d'une richesse nationale.

L'article 2 énumère les peines applicables au délit de passage sur les récoltes telles qu'elles sont décrites au premier paragraphe de l'article précédent.

Mais l'article 3 mérite également de retenir l'attention. Il est ainsi conçu : « La chasse au chien courant, la chasse à courre et la chasse au chien lévrier ne seront autorisées qu'à partir du 14 septembre. Les dates d'ouverture fixées pour les différents gibiers sont applicables à ces divers genres de chasse. »

Ainsi il est permis de chasser

d'une façon générale dès le 14 septembre, mais des restrictions s'appliquant aux différents animaux viennent calmer les plus ardents. C'est vraiment d'une ingéniosité louable. Il n'y a qu'à applaudir.

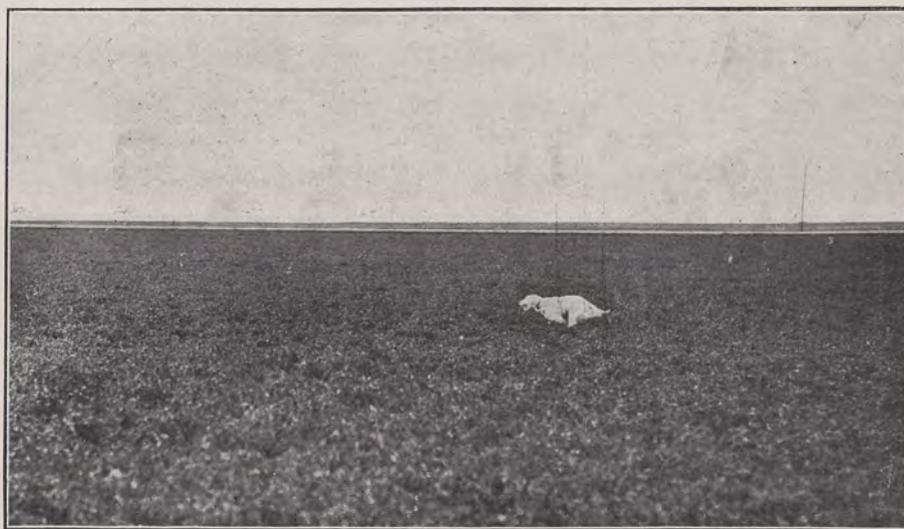
Avec ce système, quels résultats a-t-on obtenus ? Rien que de merveilleux. La Belgique, qui est un tout petit pays comparé au nôtre, offre une densité cynégétique bien supérieure à celle de nos territoires les plus giboyeux. La question de la diminution du gibier n'y a jamais été envisagée sérieusement et on y constate également cet autre énorme avantage que le braconnage y est réduit à sa plus simple expression, pour ne pas dire à l'impuissance.

Parce que l'ouverture d'un gibier n'ayant pas encore eu lieu, la vente ne peut en avoir lieu que clandestinement, ce qui est toujours dangereux, au lieu que si elle peut se pratiquer au grand jour, le recéleur ne se prive pas d'encourager les braconniers. Or, réduire le temps pendant lequel peut être commis le délit, c'est l'enrayer déjà d'importance. Et contre de tels maux on ne saurait négliger les moindres remèdes.

Jacques LUSSIGNY.



BRAQUES DUPUY, A M. ANDRÉ SERVANT, MIS AU DOWN EN ATTENDANT LE DÉPART D'UNE CHASSE EN LIGNE



SETTER ANGLAIS EN PLEINE CHASSE EN BEAUCE

ESCRIME

PENDANT LES VACANCES

Les assauts ayant brusquement cessé, ainsi que les réunions dominicales, les salles d'armes peu à peu se sont vidées. Les escrimeurs se sont éparpillés, les uns dans les villes d'eaux, d'autres sur les plages. Est-ce à dire pour cela que l'escrime est dédaignée pendant ces mois de vacances? Nullement. Les escrimeurs en partant oublient rarement d'emporter épées, fleurets, et tout ce qu'il faut... pour s'escrimer, si l'occasion se présente. Et l'occasion se présente souvent; pour le démontrer, il nous a semblé intéressant de jeter un rapide coup d'œil autour de nous, de noter les principaux tournois qui se sont déroulés loin de Paris et d'en donner pêle-mêle et aussi brièvement que possible les résultats. Ainsi on pourra se faire une idée de l'activité qui règne, même pendant les mois d'été, parmi nos spadassins, grâce au dévouement intelligent des maîtres d'armes et à la générosité des organisateurs.

Dès le mois de juillet, se déroule, sous les ombrages de la forêt, le tournoi du Touquet-Paris-Plage qui, chaque année, prend une plus grosse importance, étant donné la valeur des objets d'art offerts aux vainqueurs; il prit cette année les proportions d'une véritable compétition internationale, puisque dans l'Intersalles, l'équipe de la Confrérie royale et chevalière de Gand (où nous relevons les noms du maître De Bel et de MM. Michel Borgers, Robert Feyrich), et l'équipe anglaise (signalons la présence de Mimiague et Doyne, champion de fleuret d'Angleterre) se mirent en ligne.

La finale est remportée par l'équipe de la Salle Hugnet-Bouché, composée de MM. Ducret, Maginot, Lipmann et le maître Bouché. Dubourdieu remporte l'International individuel *ex æquo* avec Leleu, le challenge Crétolle et le tournoi de sabre, tout simplement. Dubourdieu est un des champions de la Salle Mignot.

La première manifestation d'escrime qui se fit au Touquet-Paris-Plage, qui prenait alors à peine son essor, eut lieu en 1903. L'objet d'art et le nombre des tireurs étaient modestes. Nous y retrouvons pourtant les noms de tireurs tels que ceux du marquis de Saint-Maur et du lieutenant Patissier, qui s'est classé aujourd'hui parmi les premiers du tournoi individuel.

Après ses succès de Paris-Plage, Dubourdieu va porter secours à

l'équipe du Club Athlétique de la Société Générale, composée de MM. Sdilon, de Solminihac et Chollat, qui remporte la victoire ainsi que le baron René de Eynde, encore un élève de Mignot, dans le Championnat individuel.

Dans l'Intersalles, l'équipe du Cercle de Montargis avait à sa tête le comte d'Havrincourt qui, avec le maître Veyssières, avait voulu faire sortir les élèves d'une salle nouvellement constituée. Cela dénote un bel esprit sportif.

Au Lido, à Venise, eut lieu un assaut de gala auquel prirent part les maîtres Galante et Franceschinio.

De Venise, faisons un bond jusqu'à Stockholm, où nous apprenons qu'aux Jeux Olympiques, en escrime, la France ne fut pas représentée! C'était le seul sport où nos champions étaient presque certains de remporter la palme!

Les raisons de cette abstention seraient trop compliquées ou trop simples — et ceci est plus grave — à expliquer.

Ce forfait cependant constitue une grosse maladresse qu'il convient de souligner.

Les escrimeurs en remportant la victoire au fleuret et à l'épée auraient contribué à

augmenter encore le prestige de l'escrime française.

Au fleuret, Nedo-Nadi se classa premier. — Qu'aurait-il fait devant Gaudin? P. Anspach remporta l'épreuve d'épée individuelle; le tournoi par équipe fut l'apanage de la Belgique.

Gardons-nous de passer sous silence le tournoi d'Arras, que remporta brillamment M. Hardy, ce beau tireur qui se fit remarquer à Paris au Championnat de la Fédération Parisienne d'Escrimeurs, où il se classa second très près; et voilà que de tous côtés et sur toutes les plages d'autres tournois d'escrime se préparent encore, du nord au sud, de l'est à l'ouest! Enfin, allons au hasard noter les exploits de nos tireurs parisiens. Partout tintent les coquilles, sévissent les pointes d'arrêt, excepté pourtant à Saint-Malo, où Chevillard brandit son subtil fleuret devant les Malouins émerveillés. Bientôt Sellier, l'excellent tireur parisien, vient l'y rejoindre et tous deux peuvent se rendre compte combien l'escrime est en honneur à Saint-Malo, grâce au zèle intelligent du professeur Graeffly.

Plus tard, à La Rochelle, M. Thounens remporte un Championnat régional devant un jury présidé par Emile Mérignac.

De tous les tournois de la saison estivale, celui d'Ostende est celui



De gauche à droite. — Debout : De Montigny, H. Anspach, V. Willems, Le Hardy de Beaulieu.
Assis : Salmon, Hennet, P. Anspach (cap.), Ochs.

L'ÉQUIPE BELGE VICTORIEUSE AUX JEUX OLYMPIQUES



De gauche à droite : Carrère, Peronnin, Gaudin, Cornereau, Sdilon.

L'ÉQUIPE FRANÇAISE VICTORIEUSE A OSTENDE

qui présente le plus vif intérêt; mais cette année il prit une importance capitale, venant tout de suite après les Jeux Olympiques où les Belges, nous l'avons dit plus haut, remportèrent la victoire. Après une belle lutte, l'équipe française s'est assurée le succès; elle était composée de MM. Gaudin, Sdilou, Peronin, Corneveu, Carrère.

MM. H. et P. Anspach, Le Hardy, Stuyck, Willems composaient l'équipe belge. M. Bernard Gravier remporta l'épreuve individuelle, tirant avec son brio habituel. Il a dominé de bout en bout, ne recevant qu'une seule touche.

Le tournoi de Charbonnières-les-Bains est l'occasion pour M. Georges Trombert de remporter la première place à l'épée, au sabre et au pistolet... C'est tout? Non, car il se classe premier dans l'épreuve individuelle à Uriage, où se dispute également la Coupe Albert Marone qui s'en retourne en Italie avec MM. Olivier, Nedo-Nadi et Poggio.

A Bordeaux aussi, on a fait beaucoup d'escrime et Bernard Gravier y récolte encore des lauriers ainsi que MM. Prejelan, Lipmann, Cornereau. Beaucoup d'animation à Houlgate, où professe le maître Ruzé. A Vittel, M. Fernand Laventure, de Nancy, se classe devant le lieutenant Perez et un lot important de tireurs. Plus tard, le maître Jourdan organise un tournoi qui est cette fois remporté par le lieutenant Perez, confirmant une fois de plus ses brillantes qualités d'épéiste. Le jury était présidé par le comte Gérard d'Havrincourt. A Tours, René Carrère triomphe sans avoir été touché devant MM. Caillé et Lapin, et dans le Championnat par équipe le Cercle de l'Épée de Nantes, composé de MM. Peroteaux, Caillé, Ouairy, est victorieux.

Enfin, à Trouville, E.-H. Brisson a le grand mérite de se classer devant MM. Bourgoïn et Pingaud,



JURY ET TIREURS DU CONCOURS DE VICHY

deux redoutables épéistes et un lot important de tireurs.

A Dieppe, l'équipe française, dont M. Bourgoïn est capitaine, bat l'équipe anglaise. MM. Buchard, Rochette se classent premiers *ex aequo* devant MM. Bourgoïn et Millot; ce dernier remporte le tournoi de sabre.

Voilà les notes que j'ai pu recueillir de juillet à fin août. Certes, j'ai oublié, et c'est injuste, les noms de tireurs qui mériteraient d'être cités.

Mais il faudrait des pages entières pour parler sans exception de toutes les manifestations d'escrime qui ont eu lieu cet été; il faudrait aussi que les résultats en fussent communiqués à la presse. Quoi qu'il en soit, on voit par ce compte rendu

« à vol d'oiseau » que les escrimeurs ne perdent pas leur temps; ils vont maintenant réintégrer leur salle d'armes, plaider leurs défaites, exalter leurs victoires... et plastronner.

Nous n'avons plus qu'à attendre ce que nous réserve la saison 1912-1913. Que le travail reprenne... et à bientôt.

TRAPANI.



PENDANT LE TOURNOI DE VICHY



Assis : R. Eourgoïn (capitaine). — Debout, de gauche à droite : Levesque, Delevoye, Mayer, Buchard, Violet, Rochette, Millot, Petit, Deleau.

L'ÉQUIPE FRANÇAISE VICTORIEUSE DU TOURNOI DE DIEPPE

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître chez J.-B. Robert, 46, rue d'Orléans, Saumur : *Réponses au questionnaire d'Équitation de l'École de cavalerie*, principes et directions classiques, par le lieutenant-colonel Blacque-Belair, écuyer en chef à l'École de cavalerie de Saumur.

Cet ouvrage est le résumé de l'Enseignement des Maîtres de l'Équitation française et la synthèse de la doctrine qui a fait la réputation de notre cavalerie.

Ce sont d'ailleurs les principes et les procédés qui ont servi de base à la rédaction du Manuel d'Équitation; il est donc conforme aux théories modernes et aux prescriptions qui sont aujourd'hui réglementaires.

Prix du volume, 3 fr. 90, franco poste.

LES GRANDES ÉPREUVES AUTOMOBILES

Le Grand Prix de France et la Coupe de la Sarthe

L'Automobile Club de la Sarthe et de l'Ouest, avec l'aide de l'Aulo, a voulu ressusciter les belles journées du Circuit de la Sarthe et y a réussi d'inoubliable façon.

Grâce à eux l'industrie française a purement et simplement échappé à son succès retentissant de Dieppe.

Quand je dis l'industrie française, c'est une façon de parler, car la majorité de nos constructeurs entend s'endormir sur des lauriers déjà fanés et il a fallu que de nouveau Peugeot se mette en lice pour relever le drapeau de la construction nationale.

Au vrai, lorsqu'on a appris la présence au poteau de la célèbre marque, dont certains escomptaient l'abstention, qui eût été fort naturelle après son effort récent, dès que la nouvelle fut certaine, les concurrents s'évanouirent et les Peugeot ne trouvèrent plus à battre que... les records.

Or, ceux-ci se défendent admirablement comme on sait et le parcours du Grand Prix de France ne se prêtait pas autant que celui de Dieppe à la vitesse.

Ce qui n'a

pas empêché la grosse Peugeot, victorieuse à Dieppe, de triompher encore en culbutant tous les records.

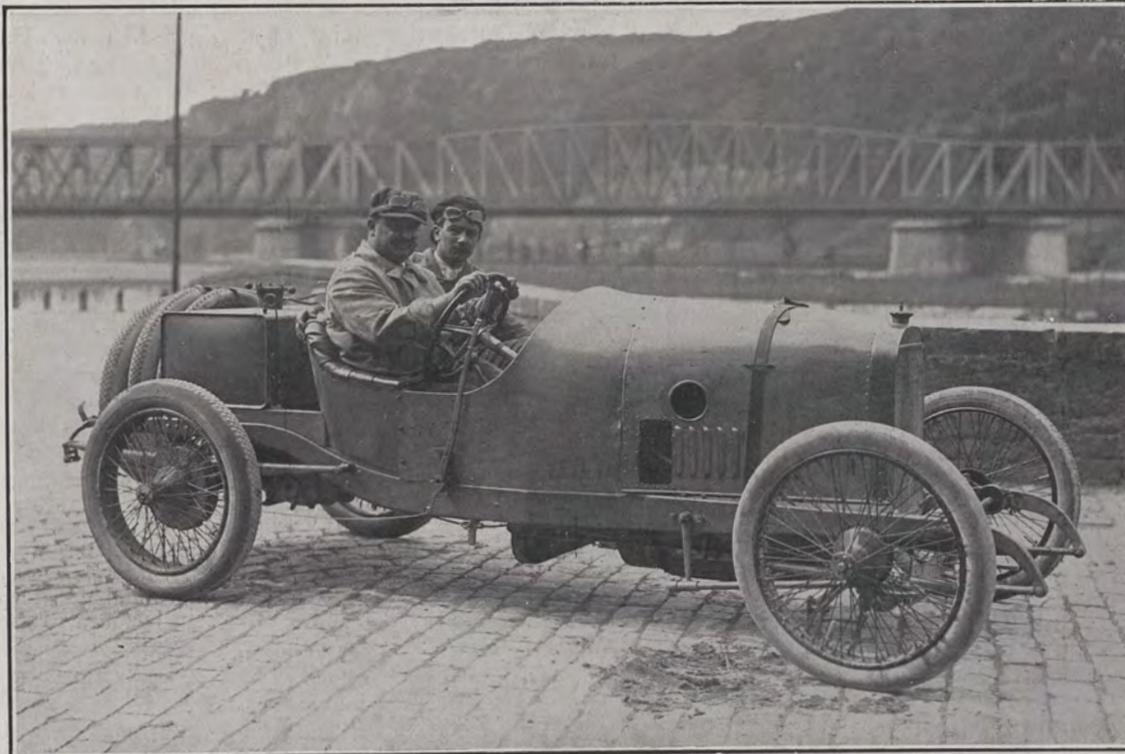
On sait que deux catégories de voitures couraient simultanément : les voitures à formule libre et celles à cylindrée maximum de 3 litres. Dans les deux catégories, les Peugeot ont triomphé.

Dans la Coupe de la Sarthe, Goux triompha, couvrant les 648 kilomètres en 5 h. 31 m. 34 s., soit une moyenne à l'heure de 119 kil. 500 !

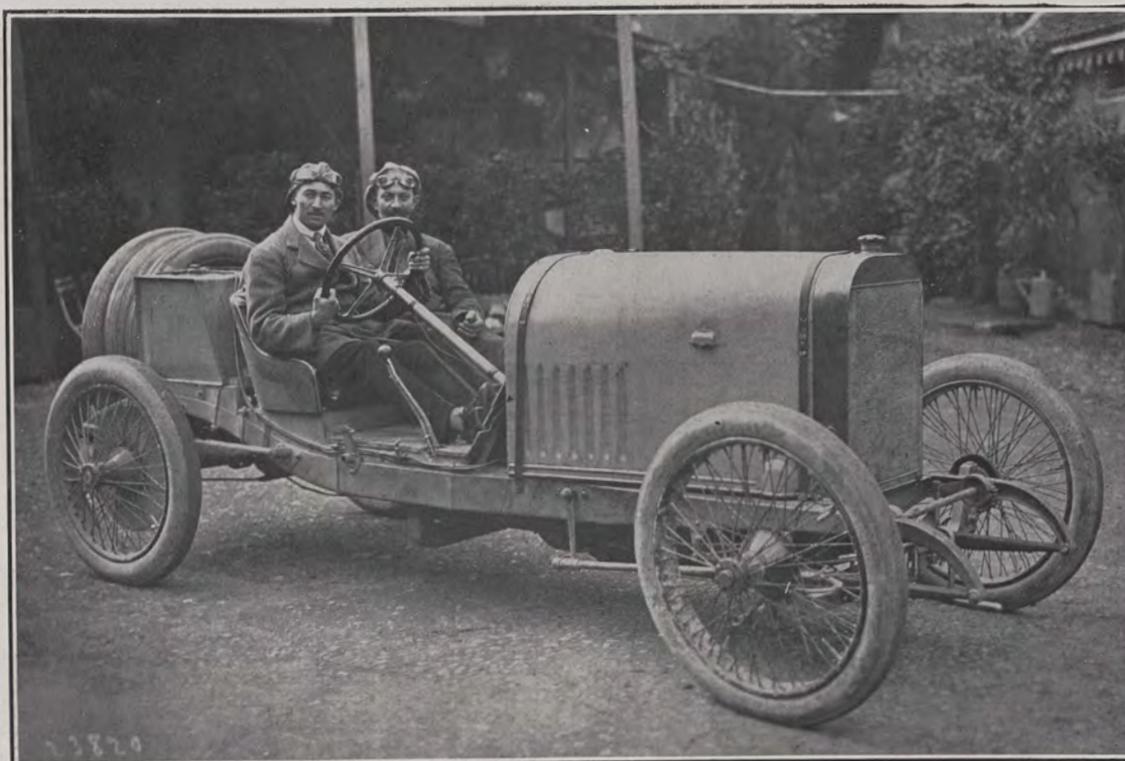
Dans le Grand Prix de France, Zuccarelli, sur Lion-Peugeot, carburateur Claudel, couvre les 648 kilomètres en 6 h. 12 m. 25 s., à 104 kilomètres de moyenne par conséquent ! Le second est battu de plus de 18 minutes !

Ces deux belles victoires remportées en des temps extraordinaires, viennent couronner une saison exceptionnelle. Après le Grand Prix de l'Automobile-Club de France, qui revient à Boillot, Peugeot dans un beau geste, décida de continuer les courses. Et il continua à moissonner les lauriers. Ce fut Val-Suzon et le Ventoux, où les records tombèrent sous la Peugeot puissante et victorieuse. Ce fut Boulogne, le Touquet, etc. Peugeot est partout. Que ce soit en vélo, moto, voiturette ou voiture, le Lion est toujours aux premières places.

L'autre triomphateur, c'est le carburateur Claudel, le carburateur économique, régulier par excellence, le carburateur qui permet un rendement intégral. Après Dieppe, Claudel remporte la Sarthe, avec une facilité invraisemblable. Et ceci vient confirmer, ce que tous les automobilistes savent d'ailleurs, l'excellence d'une fabrication dont la réputation n'est plus à faire.



ZUCCARELLI, GAGNANT DU GRAND PRIX DE FRANCE, SUR VOITURE LÉGÈRE « LION-PEUGEOT »
MUNIE DU CARBURATEUR CLAUDEL



GOUX, VAINQUEUR DE LA COUPE DE LA SARTHE, SUR VOITURE PEUGEOT
MUNIE DU CARBURATEUR CLAUDEL

CHOSSES ET AUTRES



Concours-épreuve d'étalons.

Un Concours-épreuve d'étalons de type selle est organisé à Toulouse, le 28 octobre 1912, à 8 h. 30 du matin, sur le terrain de l'hippodrome, à la Cèpière.

ARTICLE PREMIER. — Un Concours-épreuve d'étalons de type selle pour chevaux de 3 et 4 ans, devant être présentés aux achats, aura lieu à Toulouse, sur le terrain de l'hippodrome de la Cèpière, le 28 octobre, à 8 h. 30 du matin.

Ce concours aura pour but de mettre en valeur les caractères d'adaptation au service de la selle des futurs reproducteurs.

ART. 2. — Pour être admis à concourir, les poulains entiers devront :

1° Appartenir aux espèces de pur sang arabe, anglo-arabe ou de demi-sang, comptant au moins 25 % de sang arabe ;

2° Etre nés et élevés en France et issus d'un étalon de l'Etat, approuvé ou autorisé ;

3° Etre âgés de 3 ou 4 ans et mesurer au garrot 1 m. 50 au minimum ;

4° N'avoir pas gagné en prix de course, de quelque ordre qu'il soit, une somme supérieure à 1.000 francs.

ART. 3. — Les fonds alloués seront répartis de la manière suivante :

Fonds de l'Etat.

2 primes de 1.000 francs.....	2.000 francs.
2 — de 900 —	1.800 —
2 — de 800 —	1.600 —
1 — de 600 —	600 —

Fonds de la Société Sportive d'Encouragement.

4 primes de 700 francs.....	2.800 francs.
2 — de 600 —	1.200 —
2 — de 500 —	1.000 —

ART. 4. — Les primes ne seront distribuées qu'autant que les animaux seront jugés dignes de les recevoir.

ART. 5. — Le jury sera composé des trois inspecteurs généraux constituant la Commission d'achat.

ART. 6. — Le concours aura lieu sur une piste d'environ 500 mètres de tour, dans des conditions

sensiblement analogues à celles adoptées pour les concours spéciaux de chevaux de selle.

Indépendamment de la présentation au pas et au trot, les animaux devront fournir un temps de galop de 2.000 mètres environ, au train minimum de 2 minutes le kilomètre, sans qu'aucune lutte ou excès de vitesse soit toléré.

Cette partie de la reprise aura surtout pour objet de permettre de juger du degré d'équilibre naturel et d'aisance au galop chez les sujets examinés.

Le saut d'une haie sera obligatoire.

Après l'épreuve, les chevaux seront présentés à la Commission dessellés et en main.

ART. 7. — Le poids à porter sera :

- De 75 kilos pour les poulains de 3 ans ;
- De 80 kilos pour les poulains de 4 ans.

ART. 8. — Les chevaux qui auront rempli les conditions du Concours-épreuve seront considérés comme ayant satisfait à l'obligation de l'épreuve qualificatrice pour les achats et l'approbation.

ART. 9. — Les Français seront seuls admis à monter.

ART. 10. — Avant l'ouverture des opérations, une Commission, composée du Directeur de la Circonscription et d'un vétérinaire des Haras, constatera la taille, le tour de poitrine et le canon de chaque animal, qu'elle identifiera au moyen du certificat d'origine.



Les ventes de chevaux percherons

au Concours d'Alençon.

M. le comte Rœderer a communiqué à la Société nationale d'Agriculture ses observations sur le concours annuel de la race percheronne, tenu, pour la première fois, cette année, à Alençon. De nombreux acheteurs étrangers, Américains du Nord et du Sud notamment, y étaient venus et les transactions ont été nombreuses. 500 chevaux et juments étaient présentés, parmi eux figuraient des sujets très remarquables, surtout les étalons. Les prix demandés et obtenus ont été parfois fort élevés : deux étalons ont été vendus ensemble 45.000 fr. ; toute proportion gardée, les prix des femelles n'ont pas été inférieurs, et le nombre des échanges, dans leur catégorie, a été plus considérable que les années précédentes. Cependant, M. le comte Rœderer observe que, dans son ensemble, la race percheronne ne semble pas en

progrès ; chez les pouliches, on remarquait une trop grande légèreté de membres. La cause d'arrêt dans la progression tient à ce que l'étranger offre aux éleveurs pour leurs meilleures pouliches, des prix dépassant la valeur réelle des animaux et la tentation est trop forte pour que l'éleveur y résiste ; aussi, peu à peu, les femelles de tête sont vendues et celles de moindre qualité sont seules consacrées à la reproduction. Il y a là, pour l'avenir de la race percheronne, et pour l'intérêt de l'élevage, un danger sérieux dont il appartient aux éleveurs percherons de se préserver dès à présent.



Achats de mulets pour le Maroc.

Nous sommes en mesure de faire savoir à nos lecteurs que le ministre de la Guerre va faire procéder sous peu par les Dépôts de Remonte de Fontenay et de Saint-Jean, à d'importants achats de mulets destinés au service des corps de troupe et des convois du Maroc.

Ces animaux seraient pour la majeure partie des animaux de bât d'une taille d'environ 1^m52 et très solidement établis en vue du transport de lourdes charges. Comme, d'autre part, le prix de ces mulets serait sensiblement augmenté par rapport au prix de 1.000 fr. actuellement pratiqué par les Remontes, les éleveurs de ces régions auraient tout intérêt à ne pas laisser enlever par des courtiers étrangers les animaux qu'ils désirent vendre. Cette question se présente donc à un double point de vue, patriotique et économique, dont l'importance n'échappera à aucun de nos lecteurs et c'est pourquoi nous avons tenu à la leur signaler.



Le Raphaël-Export n'est pas un vin nouveau, c'est le type de Saint-Raphaël Quinquina rouge que nous livrons à l'exportation, il est plus sec et plus amer que le type français ; sa véritable appellation serait *Saint-Raphaël Quinquina Exportation*, mais le nom est interminable et le public qui l'apprécie le demande sous le nom très abrégé de « Raphaël-Export ».



« Comment les Eleveurs et les Veneurs supportent-ils encore les ennuis occasionnés par les animaux indisponibles?... Les Chevaux et les Chiens boiteux n'existent plus pour ceux qui utilisent le TOPIQUE « DÉCLIE-MONTET » ; c'est un service à leur rendre que de leur faire connaître. »

PETITES ANNONCES

AVIS A NOS ABONNÉS

Nos abonnés sont informés qu'ils ont droit gratuitement à quarante lignes de petites annonces par an. Les annonces ne seront insérées qu'une fois. Toute annonce répétée donnera lieu à la perception d'un droit de 1 franc par insertion, payable d'avance, indépendamment du prix des lignes (la première insertion seule étant gratuite).

La Direction fera toujours passer en premier lieu les annonces de cinq lignes ; quant à celles non payantes dépassant cinq lignes, elles ne seront insérées que lorsque la place consacrée à la rubrique sera suffisante. Les lignes supplémentaires seront insérées à raison de 75 cent. la ligne et devront être payées d'avance. Si le vendeur ou l'acheteur désire donner son adresse au bureau du journal, il devra envoyer avec son annonce la somme de UN FRANC pour frais de correspondance. Dernier délai pour les petites annonces à paraître dans le numéro de la semaine : Mardi, 10 heures.

Splendide pur sang irlandais, alezan brûlé, 9 ans, 1^m70, peut porter n'importe quel poids ; vient faire 3 saisons sous maître d'équipage ; très bien conservé, gros sauteur, jamais fait concours ; garanties, 2.500 fr. — M. G. de Glos, château d'Hornoy (Somme). 244

4.000 fr., « Coppelia », ravissante pouliche baie, née en 1911, en Italie, par Codoman et The Copper Queen (Mellon) et Queen O'Scots par Blair Athol, par Stockwell, propre sœur de Crissa. — Engagement : Derby Royal Rome 1914. Haras du Nichelino, Capitaine Tapparone, Nichelino (Turin) Italie. 246

Ravissante ponette alezane importée d'Ir-

lande en septembre 1911, 1^m38, très doublée, en plein service, menée par une dame, seule et à deux, très vite, très sage, 7 ans, beaucoup de geste, 1.500 fr., excès de nombre, avec garantie. — Marcel Dehesdin, Fangechon (Somme). 250

1.500 fr., hongre bai, demi-sang, 4 ans ½, 1^m62. Se monte et s'attelle, trotte en moins de 2', galop agréable, exceptionnellement sage et doux, peur de rien, sain, net, aplombs irréprochables, aucun vice ni défaut ; fera un serviteur remarquable. — R. B., bureau du Journal. 251

650 fr., jument de chasse hors ligne, pur sang, 1^m65, baie, 9 ans, se monte en femme, très sage mais allante, saute, s'attelle ; essai 8 jours, ou échanger contre gros poney très fort. — Cte de Morville, Saint-Hippolyte (Doubs). 252

Deux très beaux irlandais, bai, 6 ans, 1^m65 ; bai brun, 10 ans, 1^m68 ; très agréables, sages, vites, très gros sauteurs. — Riant, Vieure (Allier). 253

800 fr., jument pur sang, 3 ans, baie brun, taille 1^m47, très douce et sage, montée et attelée avec garantie, visible 40 kil. Paris. — S'adresser au bureau du journal. 255

« Diaouless », ravissante jument baie, 1^m58, 8 ans, papiers, par Tric-Trac, trotteur ; très distinguée, montée, attelée, trotte le kil. en 1'50 ; délicieusement mise, galope, saute fort, douceur et sécurité absolues, ferait magnifique jument d'armes. 1.200 fr. — Chardon, Baunalec (Finistère). 258

1.300 fr., jument de pur sang, grande origine, 1^m62, née en 1907, très énergique, tendons absolument nets, belles allures, peut

porter du poids, vendue avec toutes garanties. Carron, haras de Rambouillet 259

1° « Omer », jument de concours connue, gagnante France et Belgique, très facile, saine et nette, 6.000 fr., pour excès de nombre ; 2° hunter, très beau modèle, gros sauteur, toutes garanties, sauf léger cornage, 1.600 fr. S'adresser à M. A. Sourd, 98, rue de Longchamp, Neuilly (Seine). 260

Acheterais selle steeple complète, occasion, très bon état, pesant trois kilos maximum, avec étrivière, s. étriers, sangles et surfaix. — De Campeau, château de Campeau, Somain (Nord). 262

1° Fox-terriers poil dur. — A vendre 2 chiots, hors Wire Mistinguette, fille de champion Barkerend Patch et champion Wire Miss Chipette, et par ch. Southbore Swanker (gagnant nombreux prix France, Angleterre, Belgique). 261

2° Magnifique braque allemand, 7 ans ; excellent chasseur en plaine et au bois. Excès de nombre. — S'adresser pour tous renseignements : Maurice Hugot, 136, avenue Saint-Maur, La Madeleine-lez-Lille (Nord). 261

Bonnes occasions à saisir immédiatement, cause achat d'automobiles, plusieurs excellents chevaux, différents modèles, trotteurs, meilleures origines, très vites, résistants, absolument sûrs attelés à un et à deux, bien mis en selle ; photographies et renseignements sur demandes. — F. de Rovira, haras des Capeillans par Saint-Cyrien (Pyénées-Orientales). 263

Ex chef ateliers mécaniques et scieries demande situation régisseur propriété ou direction petite exploitation industrielle, France ou Etranger. Instruit, pourrait remplir office secrétaire, aider instruction enfants ; parle parfaitement anglais, marié, médaille militaire, fait de guerre, toutes références. — L. D., poste restante Esbly (S.-et-M.). 247

Ecuyer, 27 a., lib. de s., Paris ou prov. ; b. réf. — Schoubem, 12, r. d'Orléans, Neuilly. 257

Le Gérant : P. JEANNIOT.

Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron, Paris
Un directeur, P. MONOD.

CAMPEADOR

PARFUM ULTRA-PERSISTANT

ED. PINAUD, PARIS

BOITERIES, TARES MOLLES, FLUXIONS DE POITRINE, ANGINES

des CHEVAUX, CHIENS, BÊTES à CORNES
sont RADICALEMENT GUÉRIES par

TOPIQUE DECLIE-MONTET

PRIX : 4 francs, PHARMACIE DES LOMBARDS
50, rue des Lombards, Paris et dans toutes les Pharmacies